

gouvernement ne peut créer la richesse, mais que tous les gouvernements peuvent la répartir d'une manière équitable ou injuste. Le tarif de l'honorable monsieur a opéré une nouvelle répartition de la richesse ; l'honorable monsieur a réussi à mettre des millions dans la caisse des spéculateurs qui ont accaparé le monopole du sucre au détriment de tout le pays. En ce qui regarde les caoutchoucs, par exemple, et d'autres articles, il a forcé la population à payer des prix beaucoup plus élevés pour un article très-inférieur, je suis fâché d'avoir à le dire. Dans certaines industries qu'il a encouragées par le tarif que nous avons si énergiquement combattu l'année dernière, il a obligé le peuple à prendre des articles qui ne lui convenaient pas, et cela aux prix que le fabricant a bien voulu imposer. Je prétends que tout tarif qui, sous le prétexte d'employer quelques centaines d'hommes ou un petit nombre de machines à vapeur, prive la population d'un pays d'acheter à bon marché, est un tarif qui fait grand tort au pays. Je suis heureux qu'un homme distingué, qui est du parti de l'honorable premier ministre, ait fait valoir cet argument, il y a quelques années. Dans une conférence lue à Toronto, sir Alexander Galt a démontré qu'aucune administration ou législature ne peut établir un système de manufactures en Canada, en imposant des droits élevés. Ce qu'il nous faut, en réalité, c'est un marché considérable. La précédente administration encourageait les manufactures en créant des marchés à l'étranger. Grâce à l'impulsion donnée par l'exposition que nous avons pu tenir à Sydney, des quantités considérables de nos marchandises ont été expédiées dans les mers du sud, pendant les six mois qui ont suivi l'exposition. J'oserai même dire que, sous l'opération du tarif des honorables messieurs de la droite, tarif qui élève le prix de tous ces articles, notre population constatera que nous ne pourrions pas conserver ce marché, et la soi-disant protection de nos industries n'a produit que des effets désastreux pour nos fabricants eux-mêmes. Mainte fois, dans cette Chambre et au dehors, plusieurs députés ont déclaré que le gouvernement avait adopté une politique de représailles à l'égard des Etats-Unis. Depuis quelques jours, le principal organe du gouvernement, alarmé des menaces formulées dans les cercles poli-

tiques, aux Etats-Unis, a essayé de justifier le tarif en disant que ce sont les Etats-Unis qui ont établi des distinctions. Je n'ai pas besoin de faire observer combien sont puérides les menaces adressées par une population de 4,000,000 d'habitants à une nation de 48,000,000 d'âmes. Les Américains sont assez forts et puissants, leur climat est assez varié et ils ont bien d'autres avantages qui leur permettent de rire de nos humbles menaces. Nous devrions tâcher de maintenir des relations paisibles et des conditions de commerce justes pour les deux pays ; mais l'idée qu'un petit pays entreprenne de menacer une vaste république comme les Etats-Unis est tout simplement une suprême folie. C'est la folie qu'ont commise les ministres. Je ne suis aucunement surpris, je suis même heureux de voir que le principal organe du gouvernement cherche à établir que le tarif ne comporte point de représailles contre les Etats-Unis. J'espère que, quelles que soient les modifications que l'on fera au tarif, pendant la présente session, les ministres se garderont bien contre la vantardise, parce que leurs paroles sont considérées, à l'étranger, comme officielles ; j'espère qu'ils ne formuleront aucune déclaration tendant à indiquer qu'ils veulent détruire le commerce le plus avantageux du Canada avec l'étranger.

Je dois mentionner un autre paragraphe relatif à notre commerce. Le discours nous donne à entendre, et depuis plusieurs mois les journaux ont annoncé que l'administration a résolu de nommer un agent général à Londres. Au premier abord, je n'ai pas ajouté foi à cette nouvelle, parce que l'honorable chef du gouvernement actuel avait attaqué la précédente administration pour le fait qu'elle avait nommé un agent général. Il déclarait alors que cette nomination était entièrement inutile et trouvait objection à ce que le titulaire fût maintenu en charge une seule année de plus. Je ne pouvais m'imaginer qu'il eût si promptement changé d'opinion. L'administration dont j'étais le chef avait pris des arrangements d'après lesquels sir John Rose devait s'occuper des questions financières intéressant le Canada, et l'agent d'émigration n'avait à s'occuper que de sa mission proprement dite. Je ne sache pas que cet arrangement